



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive

Procès-Verbal

du

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CREPS DES PAYS DE LA LOIRE à distance

Vendredi 3 avril 2020

ORDRE DU JOUR :

- ▶ **Approbation du Procès-Verbal du CA du 18 novembre 2019**
- ▶ **Rapport d'activités 2019**
- ▶ **Compte financier 2019**
- ▶ **Parcoursup**
- ▶ **Convention CFA Sport et Animation/UFA CREPS Pays de la Loire 2020**
- ▶ **Questions diverses**

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES PRÉSENTS

Tony LESAFFRE, Président du Conseil d'Administration, Personnalité Qualifiée, chef d'entreprise

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Roselyne BIENVENU, représentante de la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire, **Christelle MORANÇAIS Laurence GARNIER**, vice-présidente du Conseil Régional, Présidente de la commission Culture, Sport, Vie Associative, bénévolat et solidarité

Denis LA MACHE, conseiller régional, Membre de la commission Culture, Sport, Vie Associative, bénévolat et solidarité
ROLLAND

REPRESENTANTS DU MOUVEMENT SPORTIF, D'ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE OU D'ORGANISMES PARTENAIRES

Benoît BINON, Directeur Technique National de la Fédération Française de tir à l'Arc

Anne CORDIER, Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) des Pays de la Loire.

Patrice MARTIN, Président de la Fédération Française de Ski Nautique Wakeboard (suppléant)

MEMBRES ELUS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

Rodolphe CERISIER, représentant des personnels Pédagogiques

Guyène DEVANNE, représentante des personnels Administratifs du CREPS des Pays de La Loire (suppléante)

Jean-Marc VOLLAND, représentant des personnels Ouvriers, Techniques et de Service

REPRESENTANTS DE L'ÉTAT

Christophe CARPENTIER, représentant du recteur de l'Académie de Nantes

Thierry PERIDY, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVES PRÉSENTS

ASSISTENT AVEC VOIX CONSULTATIVE

Pascal FRANCHET, Responsable Affaires Générales, Animation Territoriale (Structures Associées)

Frédéric LEGENTILHOMME, Responsable de la mission Haut Niveau

Denis LE GOUIC, Agent Comptable du CREPS

Béatrice LOPEZ, suivi financier (DRDJSCS)

Virginie NATAF, représentante des personnels Pédagogiques du CREPS des Pays de La Loire (suppléante)

Mélodie PASCAUD, Directrice Adjointe du CREPS, Responsable de la mission Formation

Aude REYGADE, Directrice du CREPS des Pays de la Loire

PERSONNES INVITEES :

Éric BOUQUIN, Directeur des sports Mairie de Nantes et Nantes Métropole

Hubert BRAUD, Président de la Ligue Pays de la Loire d'Aviron et Secrétaire Général du CROS des Pays de la Loire.

Fabrice CHAINARD, Directeur général adjoint en charge de la culture, des sports et des associations

Angélique DEROSSES-COGREL, Secrétaire de Direction

Caroline FRESNEAU, Responsable Pôle CREPS, Service des Sports, Direction des Sports du Conseil Régional

François LACO, Directeur Régional Adjoint de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Emmanuel RORTEAU, Directeur des Sports au Conseil Régional des Pays de la Loire

MEMBRES EXCUSÉS

AH-YOU Adrien, représentant suppléant des sportifs

Patricia GUÉZILLE, représentante des personnels Administratifs

Catherine LEBLANC, personnalité qualifiée, directrice générale du groupe ESSCA (Ecole supérieure des sciences commerciales d'Angers)

Rémi LETORT, représentant suppléant des stagiaires

William MAROIS, recteur de l'Académie de Nantes (représenté par Christophe CARPENTIER)

Thierry MOULLEC, Directeur Technique de la Ligue de Basket des Pays de la Loire

Jean-Jacques MULOT, Président de la fédération Française d'Aviron (représenté par son suppléant Patrice MARTIN)

Youssef NIAKATE, représentant des sportifs

Barbara NOURRY, vice-présidente du Conseil Régional
Rémy MAZELLA, Représentant des stagiaires en formation, et sa suppléante Emilie POISSONNET
Eric PORIEL, Directeur Adjoint formation Ligue de l'Enseignement 44
Fabrice ROUSSEL, représentant de la Présidente de Nantes Métropole, Johanna Rolland
Malika TARARBIT, représentant le Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, Philippe GROSVALLET

Tony LESAFFRE, Président, ouvre la séance à 9h30.

Il remercie chacun de s'être rendu disponible dans les circonstances particulières du confinement dû à la crise sanitaire et donne la parole à la directrice du CREPS des Pays de la Loire.

Aude REYGADE, remercie l'ensemble des membres du Conseil d'administration (CA) pour leur présence malgré la situation. Elle les informe de la formidable mobilisation des agents du CREPS qui œuvrent pour continuer à assurer le fonctionnement de l'établissement.

Le quorum de 10 voix délibératives est atteints avec 12 membres votants présents.

Concernant les modalités de vote, Aude REYGADE propose de conserver la même démarche qu'en présentiel, c'est-à-dire, l'appel au vote après chaque délibération et le décompte direct des voix. Cette modalité est validée à l'unanimité.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 novembre 2019

Document envoyé aux membres du conseil avec l'invitation à la présente séance.

⇒ Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 18 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité

2) RAPPORT D'ACTIVITES

Le rapport d'activité 2019 est présenté par Aude REYGADE.

Il s'agit du bilan d'une année ayant connu une belle évolution.

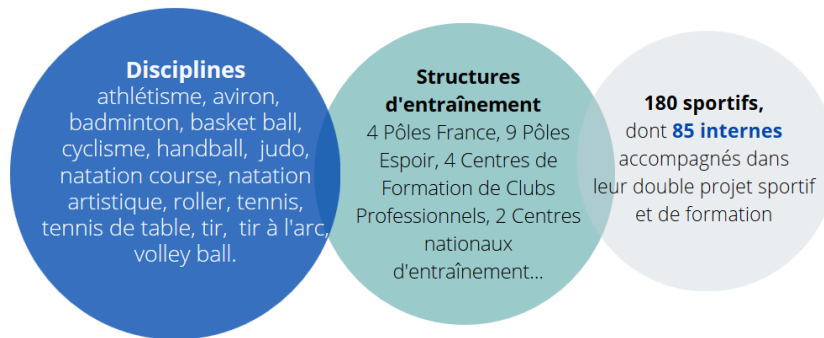
Le document a été travaillé différemment des éditions précédentes afin d'en faire un outil de promotion du CREPS des Pays de la Loire non seulement à l'adresse des membres du CA mais également auprès du Ministère et de l'inspection générale.

Cette première mouture du rapport d'activité « nouvelle formule » est amenée à évoluer afin de mettre en valeur les points saillants de l'activité de l'établissement. Au-delà du rapport 2019, la présentation orale souhaite mettre en perspective avec les développements déjà en cours sur 2020.

A/ HAUT NIVEAU

L'année 2019 confirme la stratégie de développement de l'accueil et de la performance, avec la volonté de développer le potentiel médaillable en Région.

Au-delà de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes sportifs de Haut Niveau des structures implantées au CREPS des Pays de la Loire, l'établissement met en œuvre des prestations à destination de l'ensemble des athlètes dans une optique d'optimisation de la performance sportive.



Disciplines
athlétisme, aviron,
badminton, basket ball,
cyclisme, handball, judo,
natation course, natation
artistique, roller, tennis,
tennis de table, tir, tir à l'arc,
volley ball.

**Structures
d'entraînement**
4 Pôles France, 9 Pôles
Espoir, 4 Centres de
Formation de Clubs
Professionnels, 2 Centres
nationaux
d'entraînement...

180 sportifs,
dont **85 internes**
accompagnés dans
leur double projet sportif
et de formation

Depuis ce rapport, le préparateur physique a été recruté à 100%.

L'embauche d'une psychologue à 50% vient renforcer l'équipe de préparation mentale.

Suite à des discussions avec le Ministère des Sport autour de la performance, la création d'un poste de médecin semble nécessaire, sans attendre l'arrivée dans les nouveaux locaux (septembre 2020/janvier 2021 ?).

Centre de Préparation aux Jeux : La candidature de la Région des Pays de la Loire a été déposée (14 disciplines en olympique et en paralympique)

Une réflexion est menée sur la création d'un guichet unique du sportif de haut niveau en Pays de la Loire associant l'Agence nationale du Sport, l'Etat et la Région Pays de la Loire. Le CREPS en serait préfigurateur et serait identifié comme « la maison du sportif. »

Enfin des échanges sont amorcés au sujet des tarifs lors du passage au CREPS de 2021. Comment franchir cette étape en maintenant l'accessibilité des usagers ?

B/ FORMATION

Maintien d'un volume important de formations et déploiement de modules complémentaires avec un développement sur le territoire (Sablé/Sarthe, Sainte-Croix-du-Mont).

L'objectif qualitatif est au cœur de notre service public : le taux d'employabilité est de 81% à l'issue de nos formations.

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, le CREPS des Pays de la Loire souhaite s'affirmer comme le service public de formation avec une réflexion sur les territoires carencés, les parcours de vie, la formation professionnelle continue et un accompagnement des stagiaires de l'entrée à l'après formation.

Cette réflexion est possible grâce au concours de l'ensemble des partenaires :

- La Région qui met l'accent sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- L'État via les dispositifs Parcoursup et SESAME (ou encore le marché de la reconversion des militaires)

C/ SPORT SANTE

Le colloque du 26 février 2019 a positionné la Région sur cette thématique au plan national grâce à la qualité du partenariat Région/ARS/CREPS.

CE partenariat a été reconduit, l'ARS et la DRJSCS soutenant le CREPS et son positionnement dans le plan sport santé bien-être comme opérateur intervenant essentiellement dans le champ de la formation.

Par ailleurs, un travail est en cours avec le CROS et le STAPS concernant une proposition de formation commune continue (unique en France) en direction de tous les publics.

D/ PRN

La Direction des sports a décidé, en 2019, de créer un pôle ressources national Sport Innovations (PRN SI). L'implantation de ce nouveau PRN s'est décidée après instruction d'un appel à manifestation d'intérêt adressé à l'ensemble des CREPS et remporté avec succès par le CREPS des Pays de la Loire.

Les lignes directrices qui structurent l'action du PRN SI sont :

- répondre aux enjeux sociaux de développement de la pratique (+ 3 millions de pratiquants) et adaptation à de nouveaux contextes sociétaux ;
- anticiper et analyser les évolutions des offres et demandes de pratique ;
- mobiliser des leviers de développement économiques liés au marché ;
- appuyer et irriguer l'écosystème sport et socio-sportif.

2 postes ont été créés et un 3^{ème} recrutement est imminent.

E/ MISSIONS SUPPORTS

L'ensemble des activités du CREPS n'existerait pas sans toutes les fonctions supports qui participent au maintien d'un projet de qualité.

Conclusion

De nouveaux challenges attendent le CREPS des Pays de la Loire qui est bien outillé pour les relever aussi bien d'un point de vue humain que financier (la situation est particulièrement saine).

Il peut s'appuyer sur des partenariats solides ainsi que sur les collectivités locales et le mouvement sportif.

Aude REYGADE remercie sincèrement l'ensemble des acteurs concourant à ce joli projet.

Roselyne BIENVENU, représentante de la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire, salue le travail qualitatif concernant le Rapport d'activité 2019.

3) COMPTE FINANCIER 2019

L'envoi des documents à l'ensemble des membres valant présentation (cf Article 212 du décret GBCP), Denis LE GOUIC prend la parole afin de passer en revue de façon succincte les éléments du Compte Financier 2019. Il commente quelques chiffres clés présentés dans les tableaux joints au compte financier.

Tableau 1 : autorisation d'emploi

Le plafond d'emploi globalisé incluant les contrats aidés avait été fixé à 38 ETPT. En exécution, le nombre d'ETPT sous plafond au 31/12/2019 est de 37.04 ETPT correspondant à une masse salariale, hors taxe sur salaire, de 2 219 678.31 €.

3 personnes ont été recrutées :

- 2 en contrat de détachement (Pôle Ressources National Sport et Innovation)
- 1 sur un poste de professeur de sport

Tableau 2 : compte de résultat prévisionnel et état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

En fin d'exercice, l'exécution budgétaire fait apparaître un résultat de fonctionnement de + 180 698.09 €

	BUDGET INITIAL	BR N°1	BR N°2	COMPTE FINANCIER
Charges de fonctionnement	2 092 944	2 373 954	2 261 581	1 870 549,06 €
Charges de personnel	2 498 722	2 503 722	2 510 235	2 417 765,22 €
Recettes de fonctionnement	4 591 666	4 877 676	4 771 816	4 469 012,37 €
Résultat de fonctionnement				180 698,09 €
Dépenses d'investissement	50 000	50 000	130 000	91 618,56 €
Recettes d'investissement				

Tableau 7-8 : équilibre charges régionales / droit à compensation

Le tableau n°7 donne les modalités financières des transferts de compétences. Un montant règlementaire garanti à la région a été fixé à 581 671 €. Le droit à compensation maximal est fixé à 28% des ressources propres soit 518 237 €. En 2019, le montant des charges incombant à la région est évalué à 633 943 € dont le détail est donné dans le tableau n°8. Ce montant étant supérieur au DAC règlementaire garanti de 581 671 €, un vote du conseil d'administration est requis.

Conformément à la délibération prise initialement par le conseil d'administration, le montant excédant le droit à compensation garanti des charges incombant à la région ne sera pas demander à la région.

Tableau 9: Tableau de financement prévisionnel détaillé

2- La capacité d'autofinancement : 252 550.73 €

L'exécution du budget 2019 fait apparaître une capacité d'autofinancement de 252 550.73 €. Les dépenses d'investissement sont de 91 618.56 € dont 3 376.00 €. La charge des amortissements est de 66 053.32 € (avec une neutralisation de 8 572.39 € pour les biens acquis sur subvention). La provision pour le paiement des jours sur compte épargne temps est abondée à hauteur de 35 865 €.

3-Le fonds de roulement : 2 267 244.75 €

Le fonds de roulement au 31 décembre 2019 est de 2 267 244.75 €. Il correspond à 190.33 jours de fonctionnement qui renforce encore la solidité financière de l'établissement.

4- Le besoin en fonds de roulement : + 97 328.42 €

Il est plus faible depuis l'an passé, avec un montant de créances à recouvrer nettement plus faible et un montant de dettes fournisseurs plus important.

Une bonne santé financière qui se confirme.

⇒ Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Compte Financier 2019

4) PARCOURSUP

Mélodie PASCAUD présente le dispositif pour l'année 2020. Elle précise que l'on constate une baisse des places attribuées au CREPS des pays de la Loire qui s'explique en partie par la redistribution nationale des places en BPJEPS Voile.

1. 21 places sont réservées pour le dispositif PARCOURSUP réparties sur les formations suivantes :

BPJEPS	Activités aquatiques et de la natation	5	21
BPJEPS	Activités de la forme	8	
BPJEPS	Activités sports collectifs	5	
BPJEPS	Judo-jujitsu	3	

2. Le montant prévisionnel de la subvention allouée pour ce dispositif est de 4580€/stagiaire (cette subvention ne couvrant pas la totalité des frais, le CREPS des Pays de la Loire assure le reste à payer).

3. Les frais de dossiers demandés aux stagiaires du dispositif PARCOURSUP sont de 50€.

4. Les critères d'éligibilité pour le dispositif PARCOURSUP sont les suivants :

- Etre préinscrit via la procédure nationale de préinscription visée à l'article L.612-3 du code de l'éducation ;
- Etre bachelier à l'entrée en formation
- Avoir satisfait aux tests d'exigences préalables propres à chaque diplôme ;
- Et avoir été sélectionné sur les critères suivants :
 - o Cohérence du projet professionnel et motivation ;
 - o Degré de pratique personnelle du sport concerné
 - o Existence d'une structure d'alternance ;
 - o Aisance relationnelle et dans l'expression orale et écrite ;

Tony LESAFFRE s'interroge sur les raisons de la redistribution des places de voile ?

Mérodie PASCAUD précise que l'ENVSN a remporté la totalité des places au national. Le contexte étant particulier pour cette structure en difficulté, la solidarité entre établissements partenaires a été privilégiée.

Aude REYGADE ajoute Mérodie PASCAUD et Rodolphe CERISIER (coordonnateur formation Judo Jujitsu) se sont battus pour récupérer 3 places. Il faut rester vigilants concernant la répartition nationale des places PARCOURSUP.

Christophe CARPENTIER aborde la question de la mention complémentaire « Animation et gestion de projet dans le secteur sportif » pouvant constituer un premier palier vers l'obtention du BPJEPS « éducateur sportif » (dominante Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) et Activités pour tous (APT)). Il tient à souligner le partenariat qui se construit avec le CREPS des Pays de la Loire et remercie Virginie NATAF (coordinatrice de la formation APT).

Aude REYGADE précise qu'il s'agit exactement du travail qui est initié avec l'Education Nationale. La moitié du diplôme pouvant être donné en équivalence, comment obtenir un parcours complet Jeunesse et Sport ?

Virginie NATAF précise qu'on peut s'étonner de ne pas trouver de places concernant le BPJEPS APT dans PARCOURSUP. Cela s'explique en partie par le fait que la formation APT s'adresse plutôt à des personnes déjà en activité et est donc centrée sur les UC 3 et 4.

Ceci est amené à changer l'année prochaine. Il est donc intéressant de retravailler pour pouvoir accueillir dès 2021 des candidats ayant validé la mention complémentaire.

⇒ Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le nombre de places et installation d'une commission d'examen des vœux Parcoursup

5) CONVENTION CFA Sport et Animation/UFA CREPS des Pays de la Loire

Il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser la signature de la convention cadre entre le CFA Sport et animation et le CREPS des Pays de la Loire, permettant le fonctionnement sur 2019.

En novembre dernier, la convention qui avait été présentée au Conseil d'Administration était une régularisation de la création de l'UFA de manière rétroactive, suite aux remarques de la Chambre Régionale des Comptes.

Cette fois-ci, la convention présentée est pérenne (2020 et au-delà) et tire les conséquences de la nouvelle loi sur la formation professionnelle et l'apprentissage.

Elle a été rédigée par le CFA au niveau national à l'aide d'expert juridique. Certaines clauses de pénalité en ont été retirées pour garantir une certaine fluidité et le maintien du bon esprit de collaboration qui règne entre le CREPS des Pays de la Loire et le CFA Sport et Animation.

⇒ Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la signature de la convention CFA Sport et Animation/UFA CREPS des Pays de la Loire

6) QUESTIONS DIVERSES

Aude REYGADE prend la parole afin de faire un point sur la situation sanitaire.

Dès l'annonce de la fermeture des établissements le jeudi 12 mars, le CREPS s'est mobilisé pour :

- Rapatrier l'ensemble des internes chez eux grâce à la réactivité de tous et notamment de la Région (remerciement à Fabrice CHAINARD, Directeur général adjoint en charge de la culture, des sports et des associations).
- Organiser la continuité des activités du CREPS.

A ce jour, 33 agents sont en situation de télétravail. Seuls les agents dont la fonction nécessite de travailler sur place ont bénéficié d'une autorisation spéciale d'absence. La directrice salue la formidable adaptabilité de chacun y compris des chargés de famille et des agents Région. Elle salue en particulier le travail de l'informaticien qui a rendu possible, dans un temps restreint, la mise en place des conditions matérielles nécessaires au télétravail.

Par ailleurs, une chaîne de solidarité s'est mise naturellement en place pour éviter le sentiment d'isolement.

Dans cette perspective, 2 newsletters hebdomadaires ont été mise en place :

- L'une proposant un soutien psychologique aux agents
- L'autre proposant des conseils d'activités physiques

La permanence sur site est assurée par la directrice, Aude REYGADE.

Concernant la formation, la mobilisation de l'ensemble de l'équipe des formateurs et des assistantes a permis la réorganisation des processus et la mise en place rapide de la formation à distance (avec le soutien de l'Etat et de la DRDJSCS).

Cela a permis de conserver un fort maintien des activités du CREPS et par conséquent de limiter le manque à gagner qui se chiffre à ce jour à -100€ pour le CREPS des Pays de la Loire (contrairement à d'autres CREPS en situation difficile).

Ces éléments sont extrêmement rassurants dans une conjoncture très compliquée.

Thierry PERIDY prend la parole et souligne les bonnes conditions dans lesquelles se sont déroulées la réunion du pré-CA.

Il salue l'ensemble du CREPS dans sa capacité d'adaptation qui reflète bien l'état d'esprit de cette équipe.

Il précise que la crise aura un impact sur 2020 et 2021 mais il reste confiant.

Concernant la formation, l'établissement n'accueille plus de public mais continue malgré tout de fonctionner même si tout ne peut pas se faire à distance en matière de formation.

La DRDJSCS est encore en attente de réponse du Ministère pour savoir comment les examens et la certification vont être rendus possibles, mais il assure qu'un regard bienveillant sera apporté en ce contexte aux demandes d'adaptation.

Concernant le haut niveau, il tient à saluer l'orientation prise par Aude REYGADE depuis sa prise de poste.

Il faut profiter de cette période pour travailler sur l'orientation qualitative en matière d'accompagnement des sportifs de haut niveau.

Concernant le sport santé, il est évident que la prévention est cruciale dans ce genre de crise. Le DRDJSCS a à cœur de s'appuyer sur l'établissement pour mettre en place les projets sportifs du territoire.

Il demande ensuite au CREPS des Pays de la Loire ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration de relayer l'initiative de l'Etat qui a ouvert une plateforme en ligne pour constituer une réserve civique (déjà 2500 ligériens d'inscrits).

Laurence GARNIER salue également l'ensemble des personnels du CREPS au nom du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Elle informe les membres du Conseil d'Administration de l'arrêt du chantier du nouveau CREPS sans vision précise de reprise. Un point sera fait dès qu'il y aura plus d'information afin d'étudier l'impact de la crise sanitaire sur le calendrier.

Par ailleurs et de manière plus générale, elle rappelle que le CREPS est à la jonction de nombreux projets et enjeux tels que la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la réforme de la gouvernance du sport, la construction du nouveau CREPS et la perspective des jeux olympiques 2024.

Cela demande de mettre en lien l'Etat, la Région, les ligues et les fédérations. La mobilisation de l'ensemble du tissu sportif est essentiel à cette période de transition qui débouchera sur un nouvel horizon.

Elle rappelle que la Région des Pays de la Loire a déposé sa candidature en octobre dernier pour être Centre de Préparation aux Jeux (CPJ). Le comité olympique étant mobilisé sur la question du report des JOP de Tokyo, il n'y a pas de nouvelle pour le moment.

Roselyne BIENVENU s'associe aux remerciements.

Elle souhaite mettre l'accent sur le besoin de renforcer la dynamique collective dans la perspective de l'installation des nouvelles instances de gouvernance du sport. Elle demande l'éclairage de la directrice concernant la place du CREPS.

Aude REYGADE remercie Laurence GARNIER et Roselyne BIENVENU pour leur soutien et pour l'ambition qu'elles portent pour le CREPS.

Elle rappelle que le CREPS est un établissement fédérateur et que l'on peut compter sur son engagement.

Concernant la gouvernance, elle précise qu'elle n'a pas d'information sur la place des CREPS mais qu'un rendez-vous est prévu lundi avec Gilles QUENEHERVE.

Hubert BRAUD, Président de la Ligue Pays de la Loire d'Aviron et Secrétaire Général du CROS des Pays de la Loire, demande si la constitution d'une cellule d'accompagnement des Pôles France et Pôles espoirs est prévue par CREPS suite au report des JO 2020 ?

Aude REYGADE répond qu'il y a d'ores et déjà beaucoup de sollicitations concernant le report sur la période d'été des stages qui étaient prévus au Printemps. Les pôles commencent à demander à continuer de s'entraîner cet été également. Nous travaillons à des solutions permettant à la fois l'accueil des pôles et des stages.

De manière générale, Le CREPS reste en attente d'information sur le déconfinement pour accompagner au mieux ses usagers.

Frédéric LEGENTILHOMME prend la parole et précise que cette période de confinement est gérée en lien avec la direction des sports. Un mail a été adressé à l'ensemble des structures pour savoir comment elles s'organisaient. Plus personne ne s'entraîne pour le moment. Le suivi scolaire, psychologique et physique des sportifs est assuré à distance par l'équipe haut niveau du CREPS. Il confirme que des demandes d'entraînement sont formulées pour cet été.

Thierry PERIDY reprend la parole afin de répondre aux interrogations de Laurence GARNIER quant au délai de réponse suite à la candidature CPJ. Chaque direction régionale devrait étudier les projets proposés par région. Le comité d'organisation reviendra ensuite vers les porteurs de projets dans un délai raisonnable. Concernant la gouvernance du sport, les décrets ne sont pas encore sortis.

Frédéric Legentilhomme informe que le CREPS continue de travailler sur le dossier des olympiades des métiers suite aux sélections régionales de mars. Même si la préparation en est fortement perturbée, l'équipe (préparation mentale et physique) continue d'organiser les choses à distance dans l'optique de la finale nationale fin octobre.

Tony LESAFFRE remercie l'ensemble des participants.

Aude REYGADE propose la tenue d'un Conseil d'Administration supplémentaire en juillet afin de pouvoir y présenter le budget rectificatif et faire un point sur le CREPS de 2021. Elle remercie Tony LESAFFRE pour sa présence dans un contexte professionnel compliqué.

La prochaine réunion du CA sera fixée en juillet

Clôture de la réunion du Conseil d'Administration par **Tony LESAFFRE** à 11h25.

Compte rendu rédigé par Angélique COGREL